

SERVICE SOCIAL SALTO RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

GROUPEMENT DES POSSIBLES



GROUPEMENT DES POSSIBLES



I. PREFACE

Le Groupement des possibles est né de la volonté de 4 acteurs associatifs issus de l'économie sociale et solidaire de se réunir pour proposer une **offre de services élargie aux personnes en situation de vulnérabilité** sur le bassin grenoblois et plus largement sur le département de l'Isère.

Ainsi, en octobre 2018, **L'Oiseau Bleu**, **Le Relais Ozanam**, **Cultures du Cœur** et **Cycle & Go** ont fait le choix d'unir leurs expertises complémentaires pour, ensemble, développer un projet commun qui dépasse l'approche segmentée et cloisonnée des dispositifs classiques et **promouvoir une logique de parcours de vie**. Fortes de leur histoire, de leurs expériences partagées et d'une coopération soutenue, ces 4 associations mettent aujourd'hui en commun leurs compétences pour répondre aux besoins dans leurs diversités d'expression et proposer des actions innovantes autour de :

- Un panel de services d'accompagnement : social, parentalité, emploi, santé, médiation culturelle ;
- L'insertion par l'activité économique ;
- La gestion de structures d'hébergement et de logements adaptés ;
- L'innovation sociale : vieillissement et précarité, promotion du travail pair, soutien à la participation des personnes en situation de précarité.

Aujourd'hui, le Groupement des possibles se positionne comme un acteur privilégié pour proposer des réponses adaptées en matière d'accompagnement et d'hébergement des publics en situation de vulnérabilité :

- Plus de **2 500 personnes accompagnées chaque année** dont 60 % d'enfants ;
- Au sein de 6 CHRS / 5 pensions de famille / 4 résidences sociales / 1 crèche / 1 foyer de jeunes travailleurs / 1 chantier d'insertion / divers dispositifs d'accompagnement ;
- Par quelque 150 salariés ;
- Avec près de 9,7 millions € de budget annuel consolidé.

II. RÉSUMÉ

Le SALTo, est un **service social** à vocation départementale : il est composé d'une antenne dans le Nord Isère (Bourgoin-Jallieu) et d'une antenne dans le Sud Isère (Grenoble).

Missions :

- **Accompagnement social global** des ménages en hébergement d'insertion hors CHRS et des ménages hébergés dans le cadre de l'urgence bénévole et du dispositif hivernal.
- **Accompagnement spécifique** pour l'accès et le maintien dans le **logement** dans le cadre de dispositifs comme l'AVDL, l'IML, Logement Toujours, BPI, BPI CTair...
- Permanences sociales mensuelles au sein des **Accueils de Jour**
- **Action collective**

Éléments de bilan :

- ✓ **76 ménages accompagnés** en hébergement d'insertion hors CHRS et issus du dispositif hivernal, urgence bénévole dont
 - **67 ménages** sur le Sud Isère ce qui correspond à **83 adultes et 77 enfants**.
 - **9 ménages** sur le Nord Isère ce qui correspond à **10 adultes et 9 enfants**.
- ✓ **24 permanences** se sont déroulées au sein des Accueils de Jour. **87 personnes ont été rencontrées**

Constats et perspectives :

Une intervention recentrée sur les dispositifs d'insertion hors CHRS depuis Janvier 2022.

De nombreux dispositifs mis en œuvre, un enjeu fort autour du **décloisonnement** des dispositifs afin de faciliter la fluidité des parcours des personnes et une adaptation de l'accompagnement à leurs besoins.

Sommaire

I.	PREFACE.....	2
II.	RÉSUMÉ.....	3
III.	PRESENTATION DE L'OISEAU BLEU.....	5
IV.	PRESENTATION DU SERVICE SALTo	6
	a. Les missions	6
	b. L'équipe	7
V.	ANALYSE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE.....	10
	a. L'accompagnement social global en hébergement d'insertion hors CHRS	10
	b. Les permanences intégrées au sein des Accueils de Jour	17
	c. L'Action collective	21
VI.	CONCLUSION, PERSPECTIVES	25

III. PRESENTATION DE L'OISEAU BLEU

L'association Oiseau Bleu œuvre dans les champs de l'exclusion et de la précarité. Depuis sa création, à partir du CHRS, l'association a répondu à l'évolution des besoins en hébergement des publics en difficultés, particulièrement les femmes avec enfants et les familles, en innovant en matière d'hébergement (CHRS, Résidences Sociales, Hébergement temporaire), de logement (Maisons Relais/Pensions de famille, service de suite) et d'accompagnement (social, à la santé, à l'emploi, à la parentalité) sur l'ensemble du département.

Les valeurs qui fondent et légitiment l'action de l'association sont :

Les valeurs **autour de la personne** : le respect des personnes, la participation des personnes, l'expression individuelle et collective en tant que citoyens, l'accès aux droits fondamentaux.

Les valeurs **sociales** : lutte contre l'exclusion, pour la solidarité et la justice sociale, le service de l'intérêt général, la laïcité.

Les valeurs **associatives** :

- En interne : partage des valeurs entre les professionnels et les administrateurs dans un objectif de transformation sociale, l'évaluation qualitative et quantitative des services, la recherche d'amélioration par une démarche participative des salariés.

- Vers l'extérieur : réflexion sur les politiques sociales en œuvre et prospective sur les besoins sociaux, communication auprès du grand public et des institutions sur les actions réalisées et les besoins des publics, création de liens avec les partenaires poursuivant les objectifs partagés en vue d'un résultat commun.

L'accompagnement mis en œuvre a pour but de permettre à la personne concernée de trouver une solution adaptée à sa problématique. Il se décompose en plusieurs phases : création du lien avec le travailleur social ; accueil, orientation, mise en relation ; soutien de la personne concernée dans la mise en œuvre du parcours d'insertion ; la personne actrice de son parcours et de son projet.

Les **missions** et **objectifs** généraux sont les suivants :

- Lutter contre la pauvreté, la précarité, l'exclusion et le cumul des difficultés de la vie.
- Favoriser l'accès au logement et le maintien dans le logement.
- Favoriser l'accès à la santé, à l'éducation, à la formation, à l'emploi, à la culture.
- Conforter les droits et la citoyenneté des personnes accompagnées.
- Promouvoir la coopération et le travail entre acteurs.

IV. PRESENTATION DU SERVICE SALTo

a. Les missions

Un accompagnement social global

Le SALTo, créé en Janvier 1996, est un service social. Au moment où de nouveaux dispositifs d'hébergement se sont créés, un accompagnement social particulier et adapté est apparu comme nécessaire et complémentaire à la régulation sociale portée par l'hébergement.

Depuis, le SALTo a évolué en lien avec le développement du secteur de l'hébergement mais aussi avec la mise en place progressive de la politique du Logement d'Abord à travers des dispositifs comme l'AVDL, l'IML ou encore le Logement Toujours. Le partenariat construit constitue le socle indispensable pour l'action du service, il favorise des réponses coordonnées et adaptées pour l'accès aux droits et plus globalement pour l'évolution des parcours d'insertion.

Depuis sa création, le SALTo assure un accompagnement social global auprès de personnes isolées ou de familles en hébergement, n'ayant pas de référent social, ou un référent social trop éloigné de la structure d'hébergement.

Ainsi, le service SALTo intervient auprès du public cible de l'hébergement d'insertion hors CHR, garantit l'accès aux droits des ménages, accompagne l'accès et le maintien dans un logement pour chacun et enfin agit sur les thématiques telles que la santé, la parentalité, l'emploi... pour soutenir au mieux l'insertion des ménages.

Un accompagnement spécifique au logement

Outre la mission historique du service, la mise en place progressive de la Politique du Logement d'Abord ainsi que l'expertise acquise dans le champ de l'hébergement en matière d'accompagnement social global et d'accès aux droits, ont permis d'élargir l'intervention du service. En effet, plusieurs dispositifs d'accompagnement à l'accès et au maintien dans un logement constituent une mission aujourd'hui intégrée au projet de service.

- AVDL
- Logement Toujours maintien
- Logement Toujours Accès pour les salariés en IAE
- Logements Sociaux Accompagnés
- Accès au logement pour les BPI (DDETS)
- Accès au logement et accompagnement social global pour les BPI (CTAIR GAM)
- IML : accompagnement des ménages, gestion locative gérée par le service Valmy.
- En Juillet 2022 s'est ajoutée une nouvelle mission d'accompagnement : Rising

Des permanences sociales au sein des accueils de jour

Le service SALTo intervient depuis juin 2015 sous forme de permanences sociales mensuelles, initialement auprès de l'association Femmes SDF, du Secours Catholique (Mosaïque) et du Fournil. L'objectif est de favoriser l'accès aux droits, de faciliter l'accès à un accompagnement social et de restaurer le lien avec le référent social ou les intervenants sociaux s'ils existent. Les modalités d'intervention ont été élaborées avec chaque structure, à partir de la spécificité du public accueilli et du fonctionnement de chacune d'elles.

Ces permanences permettent des temps d'échanges desquels peuvent émerger des demandes. En fonction des situations, le travailleur social peut faire le lien avec les administrations afin de débloquent des situations relatives à l'accès au droit ou à leur régularisation (ex : CPAM, CAF, Pôle Emploi). Le lien avec les institutions peut aussi être fait afin d'accéder à un accompagnement social ou de le rétablir (ASDA, SLS, Service DSO du Département). Une prise de contact avec tous les partenaires intervenant dans la situation est aussi possible (bailleurs sociaux, SIAO, associations, organismes de tutelle, services spécialisés...).

b. L'équipe

Le SALTo est un service départemental qui se structure sur 2 sites :

- Sud-Isère : 11 bis, Avenue de Valmy 38100 GRENOBLE
 - ✓ 10 travailleurs sociaux (8 CDI, 2 CDD)
 - ✓ 1 Secrétaire de Direction
 - ✓ 1 Secrétaire d'accueil
 - ✓ 1 coordinatrice
 - ✓ 1 Cheffe de Service

- Nord-Isère : 4, rue Claude Chappe 38300 BOURGOIN-JALLIEU
 - ✓ 1 Conseillère en Economie Sociale et Familiale, personne référente pour le SALTo
 - ✓ 1 Assistant social

Pour le Sud-Isère et le Nord-Isère, il suppose une forte mobilité des professionnels sur différents sites géographiques (Grenoble, Agglomération, Grésivaudan Nord et Sud, Voironnais, Bourg d'Oisans, Bourgoin-Jallieu, Isle d'Abeau, Villefontaine...).

Le financement du service, pour la mission **d'accompagnement social global en hébergement d'insertion hors CHRS**, est assuré par le Conseil Départemental de l'Isère et par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) dans le cadre des crédits d'intervention sociale.

Un comité de pilotage, composé des partenaires institutionnels, des représentants des associations gestionnaires d'hébergements d'insertion (hors CHRS), et de l'Oiseau Bleu, se réunit une fois par an pour le suivi de cette action.

Des financements complémentaires proviennent de Grenoble Alpes Métropole (GAM) et de la DDETS pour les autres dispositifs d'accès et de maintien dans le logement.

C. Le fonctionnement

Equipe Sud-Isère

Les missions sont assurées par l'ensemble de l'équipe y compris la fonction accueil et secrétariat médico-social qui en fait partie intégrante. Le service repose à la fois sur des valeurs communes, et sur la complémentarité et le partage des tâches. En effet, les secrétaires ont été formées afin d'acquérir des compétences pour apporter les premières réponses aux sollicitations des ménages.

L'Accueil téléphonique et physique du service doit transmettre une image rassurante du service aux personnes accompagnées. Sourire, empathie, bienveillance sont de mise.

Les secrétaires savent être à l'écoute de situations particulières tout en relayant les informations aux travailleurs sociaux et /ou à la cheffe de service.

La complémentarité se traduit essentiellement par la réactivité en l'absence ou non des travailleurs sociaux et pour le besoin des personnes accompagnées ou de l'équipe. Elles sont en appui pour les démarches suivantes : Attestations d'hébergement, CAF, Pôle emploi, renouvellement carte illico solidaire, Déclaration trimestrielle de la CAF, 1ère inscription Pôle Emploi, compléter un dossier CMU ou AME, CSS, APL, demande domiciliation ou renouvellement, information aux personnes accompagnées dès réception des réponses d'aides financières, etc.

Afin d'identifier les personnes en charge de l'accueil, les travailleurs sociaux ont le souci de les présenter aux personnes accompagnées dès le démarrage. Cette pratique favorise la notion d'équipe élargie, les personnes accompagnées intègrent rapidement que le secrétariat est une fonction complémentaire à l'intervention des travailleurs sociaux. Les collègues de l'accueil / secrétariat participent aussi à la réunion d'équipe hebdomadaire au même titre que les autres membres de l'équipe.

L'équipe de travailleurs sociaux est organisée en binômes, intervenant chacun sur l'accompagnement social global lié à l'hébergement d'insertion et sur des dispositifs d'accompagnement spécifique au logement. Cette organisation permet une continuité de service efficiente notamment en cas d'indisponibilité d'un travailleur social.

Une sensibilisation aux pratiques du Rétablissement dans l'accompagnement social a été initiée pour l'ensemble de l'équipe en 2019 et s'est poursuivie en 2020 par d'autres sessions de formation. Ces dernières ont amené l'équipe à remettre en question la référence unique par exemple et à placer l'utilisateur au centre considérant que lui seul est à même de définir et d'exprimer ses besoins.

Cette nouvelle approche est en réflexion constante au niveau de l'équipe du SALTo qui, progressivement, change ses pratiques sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement.

La coordination des actions est sous la responsabilité de la cheffe de service, elle est

quotidienne tant dans l'organisation et la régulation avec l'équipe que dans la relation aux partenaires concernés. La réunion d'équipe hebdomadaire constitue un temps essentiel pour :

- Partager des informations à prendre en compte dans les accompagnements et l'organisation plus globale du service : l'évolution de la réglementation pour ce qui concerne l'accès aux droits notamment, les rencontres partenariales autour de thématiques particulières, les retours de commissions (SIAO, AVDL, LDA...)
- Partager des informations institutionnelles et débattre de l'évolution des politiques sociales impactant l'action du service
- Echanger autour de situations complexes pour lesquelles l'accompagnement peut être bloqué, mais aussi partager les « bonnes nouvelles » concernant les ménages (accès au logement, déblocage de situations administratives...)
- Gérer les files actives et l'organisation du service (conгés, absences de travailleurs sociaux, place de la fonction accueil et secrétariat).

Equipe Nord-Isère

Le dispositif SALTo sur le Nord-Isère fait partie d'un service qui gère 7 autres dispositifs (CHRS, Résidence Sociale, Pension de Famille, HAO, AVDL, BPI, LTM). L'équipe du Nord-Isère compte en tout : 11 travailleurs sociaux, une secrétaire de direction, un agent de maintenance et une cheffe de service.

Sur le dispositif SALTo, deux travailleurs sociaux se partagent 8 mesures en file active. Ils interviennent sur deux résidences sociales : Le Lauréat à l'Isle D'Abeau et le Marhaba à Bourgoin-Jallieu. En 2022, des accompagnements pour des ménages hébergés par l'Entraide Pierre Valdo ont aussi été sollicités.

Les orientations sont réceptionnées par la cheffe de service, elle transmet la situation au travailleur social qui dispose d'une place dans la file active. Le professionnel rencontre le ménage lors du contrat tripartite à la résidence sociale qui l'héberge. Ensuite l'accompagnement social commence.

Chaque mois, une réunion spécifique à ce dispositif, entre les deux professionnels du SALTo et la cheffe de service permet de mettre au travail les difficultés rencontrées par le travailleur social ou le ménage. Des pistes de solutions sont alors envisagées. Ces points réguliers permettent un meilleur travail d'équipe et une plus-value dans la réflexion de l'accompagnement social.

V. ANALYSE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

a. L'accompagnement social global en hébergement d'insertion hors CHRS

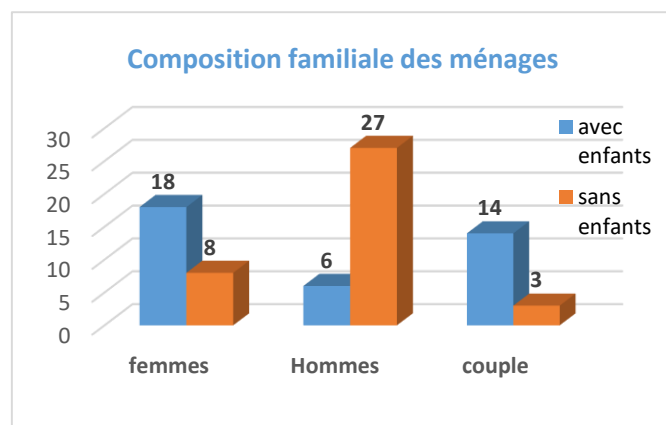
En 2022, l'équipe du SALTo a accompagné **77 ménages en hébergement d'insertion**, dont :

- **67 ménages** sur le Sud Isère ce qui correspond à **83 adultes et 77 enfants**.
- **10 ménages** sur le Nord Isère ce qui correspond à **10 adultes et 9 enfants**.

En 2022, nous avons accompagné le même nombre de ménages qu'en 2021. 31 nouveaux ménages ont été orientés pour un accompagnement SALTo

- Nombre de **nouveaux ménages admis** en 2022 : 21 ménages dont
 - 17 ménages pour le Sud Isère (16 en 2021)
 - 4 ménages pour le Nord Isère (2 en 2021)
- Nombre de **sorties** en 2022 :
 - 23 ménages pour le Sud Isère.
 - 2 ménages pour le Nord Isère

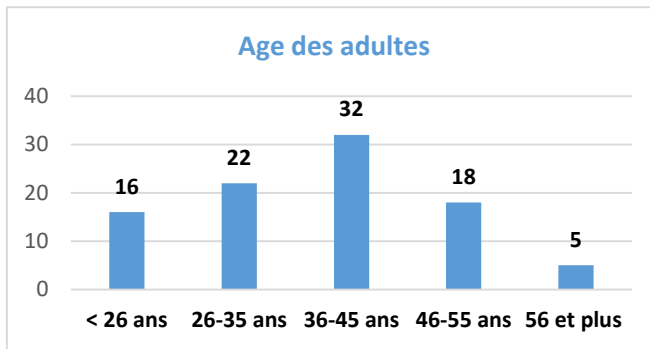
Typologie des ménages accompagnés (Nord et Sud Isère)



Les ménages isolés sans enfants à charge représentent 46 % des personnes accompagnées. Les hommes sont particulièrement plus nombreux à ne pas avoir d'enfants à charge. 50 % des ménages ont des enfants à charge. Cette année, la part des ménages avec enfants est identique à celle des ménages sans enfants (38%).

L'ensemble des ménages accompagnés est constitué de **93 adultes (94 en 2021)** et de **86 enfants (88 en 2021)**. Le nombre d'enfants reste stable par rapport à l'année 2021. Parmi les adultes, 26 sont des femmes isolées et 33 sont des hommes.

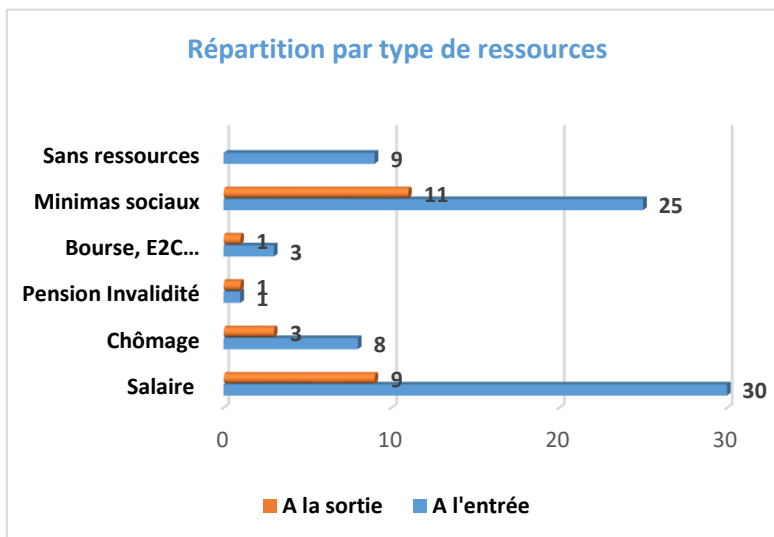
Répartition par âge



34% des ménages accompagnés ont entre 36 et 45 ans. Les ménages âgés entre 26 et 35 ans sont moins nombreux que l'année dernière (23% contre 30% en 2021). Nous remarquons que 17% des ménages âgés de moins de 26 ans sont majoritairement des personnes ayant des droits ouverts (ayant acquis un titre de séjour ou des droits aux prestations

familiales). Deux personnes sont au moment de leur entrée sans ressources pérennes.

Répartition par type de ressources



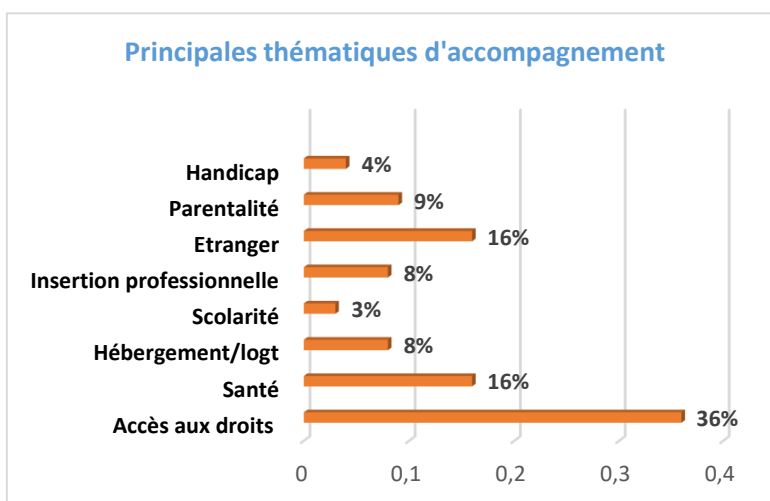
39 % des ménages ont une activité professionnelle au début de l'accompagnement. Ces contrats restent précaires, souvent à temps partiel.

Nous atteignons le même pourcentage lors de la sortie des ménages (36%).

Plus d'1/3 des ménages perçoivent des minimas sociaux et principalement le RSA. Cette part reste très

élevée à la sortie de l'accompagnement puisque 8 ménages sur 25 sortis sont toujours au RSA. Point positif, la part des ménages sans ressources s'annule à la fin de l'accompagnement.

Les principales thématiques d'accompagnement



Un ménage peut être concerné par une ou plusieurs thématiques. Ces dernières vont déterminer les axes de l'accompagnement social et les actions à mettre en œuvre.

L'accès aux droits (36%) représente l'axe central de l'accompagnement social mené par le service. Les autres thématiques telles que la

protection de l'enfance, la santé, l'emploi, les questions d'endettement et de budget

nécessitent aussi d'avoir une veille sur l'accès et le maintien des droits. Ces thématiques constituent également pour certains ménages des sources de vulnérabilité qui doivent être prises en compte par le professionnel référent.

En somme, **l'accès aux droits** est le support essentiel de notre intervention. Il constitue le pivot qui vise à prendre en compte le ménage dans la globalité de sa situation. Les droits fondamentaux doivent être garantis mais l'ensemble des droits connexes doivent aussi être intégrés et ainsi éviter les phénomènes de non-recours. En effet, le manque d'informations sur les droits auxquels chacun peut prétendre et la complexité des procédures constituent de véritables obstacles pour y accéder. Les personnes sont souvent démunies et dans l'incompréhension, ceci est encore renforcé par la dématérialisation des démarches, pratique aujourd'hui mise en œuvre par l'ensemble des institutions. L'accompagnement des ménages avec des statuts spécifiques fait de plus en plus partie des besoins repérés. C'est pour répondre à ce besoin que nous envisageons une permanence avec le service de l'Adate pour répondre au mieux aux questions des ménages accompagnés.

L'aller vers, la préoccupation de l'ensemble de l'équipe pour chaque ménage accompagné, la veille quant aux droits de chacun des ménages, le respect et soutien des choix de chacun des ménages, la valorisation des compétences et capacités de chaque ménage, sont autant de fondamentaux qui guident et construisent les missions des membres de l'équipe.

La problématique d'accès à un logement ou un hébergement reste aussi très importante dans les préoccupations des ménages accompagnés. En effet, la majorité des ménages orientés sur le dispositif Salto Classique entrent en résidence sociale.

Nous pouvons aussi évoquer l'accès aux soins qui reste important dans l'accompagnement global des ménages. Nous pouvons alors accompagner et orienter les ménages auprès du service le Pop's pour faciliter et maintenir les droits fondamentaux. L'équipe a été aussi soutenante pour constituer des dossiers auprès de la MDPH (demande d'AAH/ ou demande de prise en charge d'un enfant en situation de handicap).

Focus sur le soutien à la parentalité et la Protection de l'Enfance

Comme précisé précédemment, la mission du service vise à garantir les droits fondamentaux de chacun. A ce titre, une veille particulière s'exerce auprès des enfants pour soutenir, en lien avec les parents, leur développement physique, affectif, intellectuel et social et préserver leur santé, leur sécurité et leur éducation.

De manière systématique, avec chaque ménage concerné, la question des enfants est abordée avec les parents. Chaque travailleur social, dans le cadre d'entretiens ou de visites à domicile, laisse un espace d'expression libre et bienveillant quant aux difficultés rencontrées si elles existent. Ainsi en confiance, les parents peuvent exprimer des inquiétudes, un sentiment de lassitude, d'impuissance et s'interrogent sur leur rôle. Les travailleurs sociaux viennent alors en soutien et font des propositions adaptées aux problématiques soulevées.

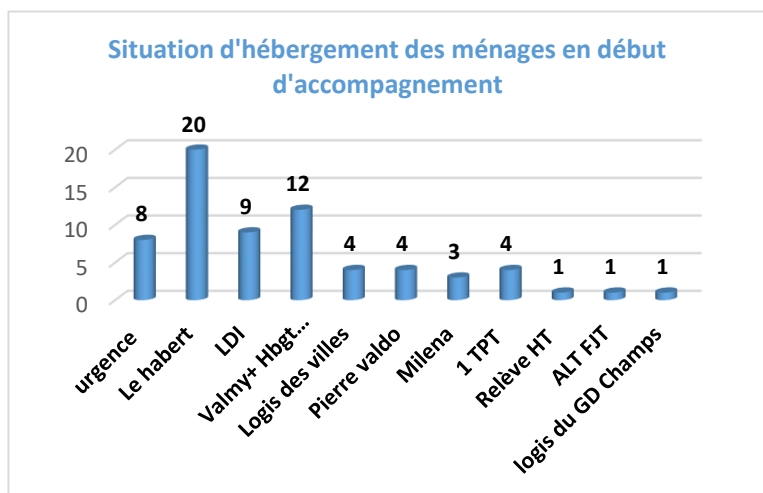
La scolarisation et la scolarité des enfants génèrent bien souvent des inquiétudes et amènent les travailleurs sociaux de l'équipe à se mettre en lien avec les écoles pour intervenir en médiation si nécessaire.

Pour d'autres ménages, les travailleurs sociaux ont eu à interpellé les services de l'ASE à partir d'observations et recueil d'informations auprès des écoles notamment pour organiser une Instance Enfance Famille et aboutir à la mise en place d'Aides Educatives à Domicile ou de Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale.

Pour agir sur l'organisation familiale et permettre aux parents de se libérer pour des activités professionnelles ou autres activités, l'équipe accompagne les parents dans la gestion des temps périscolaires (cantine, périscolaires du matin et du soir et centres de loisirs). Pour cela, des aides financières (AMAE notamment) ont été mobilisées lorsque le budget du ménage concerné est restreint.

Enfin, en amont, pour plusieurs ménages, les travailleurs sociaux ont également soutenu les suivis de grossesse et ont mis en lien les ménages concernés avec les sages-femmes (Centre Départemental de Santé) et les PMI. D'autre part, des liens ont pu être fait avec le Pôle Petite Enfance de Grenoble pour des solutions de garde et accompagner les parents sur l'inscription en crèche et l'adaptation à l'entrée.

Situations des ménages lors de leur orientation



Sur cette vignette, nous avons voulu mettre en lumière le nombre de services différents qui nous ont sollicités pour un accompagnement global. Les 8 ménages qui sont en urgence correspondent à des ménages accompagnés depuis plusieurs années et pour lesquels le Salto intervenait.

Ces dernières années, l'intervention de l'équipe du Salto avait fortement diminué puisque les structures

d'urgence avaient internalisé l'accompagnement social global. Malgré cela, plusieurs structures sollicitaient toujours le service pour une prise en charge.

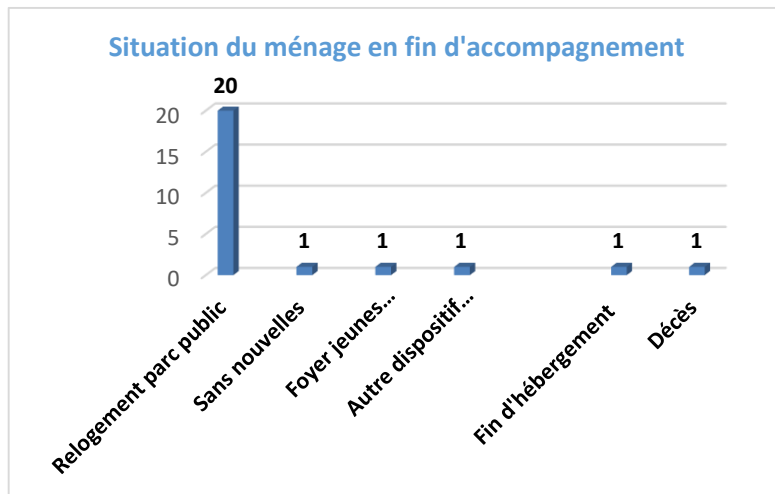
Depuis Janvier 2022, et suite à une décision de la Ddets, l'intervention du Salto s'est vue redéfinie : en effet le service n'intervient que dans les structures d'hébergement d'insertion hors CHRS. Ces structures se trouvent à la fois sur Grenoble et son agglomération mais nous sommes amenés aussi à nous rendre sur le secteur du Voironnais.

Ce contexte mouvant transforme progressivement les missions initiales du SALTo et ce d'autant plus que la politique du Logement d'Abord devient une politique publique. La

superposition de dispositifs a tendance à accentuer également la segmentation de l'accompagnement.

Les sorties

Dans le cadre de l'accompagnement social global mené par le SALTo, l'objectif est de construire un projet de vie avec chaque ménage. L'accès au logement va être déterminant pour la mise en œuvre de ce projet de vie.



Le projet d'accès au logement relève de la mission de l'hébergeur mais il constitue une dimension transversale dans l'accompagnement social global. A ce titre, le partenariat étroit avec les hébergeurs permet de faciliter l'accès et le maintien dans un habitat durable, adapté aux besoins et au projet du ménage.

En 2022, 80 % des ménages sortis du SALTo ont accédé à un logement autonome en tant que locataires en titre (72% en 2021).

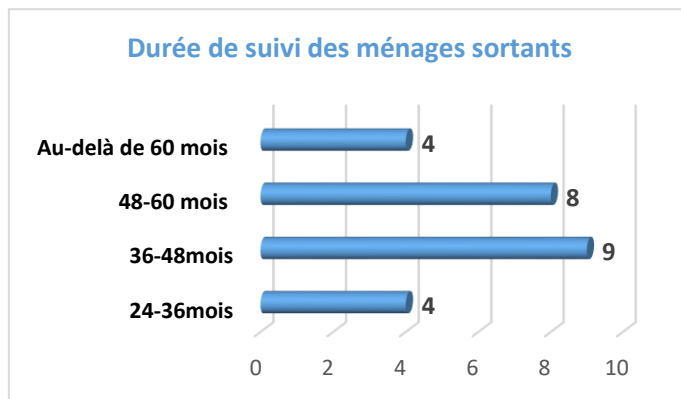
Ce taux de relogement est ainsi le résultat d'une proximité dans le travail d'accompagnement social d'une part ; d'autre part, du partenariat privilégié avec l'hébergeur. Ces collaborations indispensables permettent de réussir le parcours d'insertion et de soutenir la réalisation du projet de vie de la personne accompagnée.

Lors de la signature mensuelle du contrat d'hébergement de manière tripartite, les objectifs d'accompagnement évoluent : ceux pour le projet de relogement du ménage qui incombe à l'hébergeur et ceux liés à la situation globale pouvant impacter l'accès au logement s'ils ne sont pas pris en compte. Le ménage concerné sait alors quel travailleur social interpeller selon ses questions et les démarches à faire.

Les deux travailleurs sociaux interviennent sur des champs différents et bien identifiés ce qui permet de prendre la situation dans sa globalité avec une complémentarité d'actions dans un objectif commun : le relogement. Ce partenariat rend possible une réponse au plus près des besoins et du projet du ménage.

Le SALTo propose un accompagnement de suite (3 à 6 mois) après le relogement. A l'issue, un relais avec le secteur d'habitation est mis en place en fonction du besoin du ménage. Selon les situations, des mesures de type AVDL ou ASL peuvent aussi être mobilisées et soutenir l'installation et le maintien dans le logement. Ces mesures peuvent également aider pour un passage de relais progressif.

Un ménage a quitté précipitamment un hébergement et ne nous a plus donné de nouvelles. Un autre est décédé. Enfin, une fin d'hébergement a été actée dans le Nord Isère.



Sur cette vignette, nous mettons en évidence la durée de suivi des ménages. Nous remarquons que 36 % des ménages ont bénéficié d'un accompagnement relativement long puisqu'il se situe entre 3 et 4 ans d'accompagnement (entre 36 et 48 mois). Pour quatre d'entre eux, l'accompagnement a été encore plus long et s'explique notamment par des

situations administratives complexes (notamment en termes d'accès aux droits).

Nous sommes sur une moyenne globale d'accompagnement autour de 48 mois allant de 34 à 65 mois ! La moyenne d'accompagnement est beaucoup plus élevée qu'en 2021 où nous étions à 21 mois. Ceci s'explique par des sorties de quatre ménages qui étaient accompagnés depuis 2016, huit depuis 2017, neuf ménages depuis 2018.

L'accompagnement du Salto prend tout son sens dans des situations parfois complexes et atypiques. La souplesse des interventions et la notion de non abandon fait aussi partie des valeurs portées par le service.

Un exemple d'accompagnement du Nord Isère :

Mme G et ses filles

« Choisir c'est renoncer mais c'est rester actrice de son projet »

Lorsqu'elle est orientée sur le dispositif SALTo, Madame G est accueillie avec ses deux enfants, depuis deux ans, sur un dispositif d'hébergement d'urgence hôtelier du Nord Isère, géré par l'entraide Pierre Valdo. Elle avait d'abord été orientée vers une place en CHRS compte tenu de l'absence de ses ressources liées à son statut en France.

Or, lorsqu'elle a obtenu sa régularisation, sa demande d'hébergement a été réorientée par le SIAO, vers un accueil en résidence sociale, suite à ma préconisation. En effet, Madame faisait preuve d'autonomie dans ses démarches et avait une capacité à pouvoir travailler rapidement, ce qui laissait à penser qu'un accompagnement de type CHRS n'était pas nécessaire.

Au départ, Madame ouvrait des droits aux prestations familiales, mais ne remplissait pas les conditions d'accès au RSA. L'accompagnement du SALTo débute en amont de l'entrée en résidence sociale, il se concentre en premier lieu sur de l'information et du soutien à l'accès aux droits. Le constat est posé avec Madame que dans sa situation, l'accès à l'emploi est une condition incontournable pour pouvoir financer le coût de l'hébergement en résidence sociale.

Afin de la soutenir dans la prise en charge de ses enfants, Madame était hébergée en parallèle chez une sœur à Bourgoin Jallieu. Ce soutien familial lui permettait d'échapper aux conditions de l'hôtel, et

d'assurer une garde pour ses enfants durant ses recherches d'emploi et pour les trajets à l'école. Elle est parvenue ainsi, à décrocher régulièrement des petits contrats de travail.

Madame savait qu'en intégrant la résidence sociale elle aurait à se réorganiser pour ses filles, car elle emménageait sur une autre commune. Elle a souvent douté du bien-fondé de cette orientation, songeant davantage à intégrer directement un logement autonome. De plus, son hébergement en dispositif d'urgence avait pris fin peu après le début du suivi SALTo, l'hébergeur s'étant rendu compte qu'elle logeait régulièrement chez sa sœur. Et l'hébergement chez sa sœur devenait compromis, car la promiscuité créait des tensions.

Madame a eu besoin d'un tiers neutre pour échanger, prendre en compte la globalité de sa situation et proposer des pistes de solutions.

Face à l'urgence, il était difficile d'imaginer un accès au logement dans de brefs délais, sa demande de logement venant à peine d'être déposée. Elle indiquait également être mariée et les démarches de divorce non réalisées bloquaient l'accès au logement.

Une fois avisée et à partir de nos échanges, Madame a fait le choix d'être accompagnée vers la résidence sociale. Elle considérait préférable pour elle et ses enfants d'intégrer au plus tôt la résidence sociale pour prendre sereinement le temps de consolider sa situation avant d'intégrer un logement.

Nous avons déterminé ensemble les actions à mener et les priorités à mettre en place pour préparer l'installation sur la nouvelle commune.

La principale difficulté fut l'accès à un mode de garde et notamment au périscolaire. L'absence de places disponibles laissait craindre à Madame l'obligation de suspendre son emploi. Il a été nécessaire d'intervenir auprès des services compétents pour faire reconnaître la situation de Madame en tant que mère célibataire avec deux enfants.

Madame, quant à elle, a privilégié un emploi proche de la résidence sociale et s'est mobilisée pour trouver des solutions de garde « au black » pour ses enfants.

Depuis son installation à la résidence sociale, Madame a pu se maintenir dans son emploi et augmenter son temps de travail. Son divorce est sur le point d'aboutir. Ses droits au séjour sont prolongés. Elle a trouvé des solutions pour la prise en charge de ses enfants, en ayant notamment accès aux services périscolaires, mais reste toujours en attente d'une prise en charge en crèche pour la plus jeune.

Progressivement, et comme le prévoit l'accueil en résidence sociale, elle peut désormais se projeter plus sereinement, consolider les difficultés qu'elle rencontrait pour un accès au logement et l'anticiper en constituant une épargne.

Madame a été confrontée à un choix difficile : être en emploi sans solution de garde d'enfants ou sans emploi avec la gestion intégrale des enfants.

Madame était en attente à ce moment-là qu'on décide pour elle et qu'on lui trouve LA solution la plus adaptée. Nous avons donc d'abord travaillé son positionnement, et sa confiance en elle, pour la laisser actrice de son projet.

En lui facilitant quelques démarches elle a pu élargir ses choix et mettre en œuvre des solutions qui lui correspondaient et qui du coup se pérennisent aujourd'hui.

b. Les permanences intégrées au sein des Accueils de Jour

Depuis Juin 2015, l'équipe Sud-Isère intervient sous forme de permanences mensuelles, auprès de l'association Femmes SDF, du Secours Catholique (Mosaïque) et du Fournil. L'objectif est de favoriser l'accès aux droits, l'accès à un accompagnement social, et de restaurer le lien avec le référent social ou les intervenants sociaux s'ils existent.

Les modalités d'intervention ont été élaborées avec chaque structure, à partir de la spécificité du public accueilli et du fonctionnement de chacune d'elles. Ces permanences permettent des temps d'échanges soit de manière informelle soit de manière individuelle et institutionnalisée. De ces échanges émergent des demandes particulières liées à des besoins en démarches sociales.

En fonction des situations, le travailleur social fait le lien avec les administrations afin de débloquer des situations relatives à l'accès aux droits ou à leur régularisation (ex : CPAM,-CAF, Pole Emploi). Le lien avec les institutions est également réalisé pour permettre l'accès à un accompagnement social lorsque c'est possible ou pour le rétablir (ASDA, SLS, Service DSO du Département) lorsqu'il est rompu. Une prise de contact avec tous les partenaires intervenant dans la situation est aussi possible (bailleurs sociaux, 115, SIAO, associations, organismes de tutelle, services spécialisés...).

Le travailleur social s'appuie sur la demande de la personne qui peut être une aide administrative ponctuelle ou du conseil. Il essaye de faire émerger des besoins non exprimés en première intention. Si nécessaire, il essaie d'orienter la personne vers un interlocuteur susceptible d'apporter une réponse plus précise et plus compétente. Il pose un regard global sur la situation.

26 permanences ont eu lieu en 2022 contre 21 réalisées en 2021. Les permanences ont permis de rencontrer **91 personnes au total.**

Nous vous proposons à travers ces trois accueils de jour, une photographie de ce que les professionnels tissent au fur et à mesure avec les personnes rencontrées et les constats repérés au fournil.

SECOURS CATHOLIQUE

➤ **9 permanences en 2022. 45 personnes rencontrées**

- Participation à une réunion des bénévoles impliqués pour préciser le cadre de notre intervention.
- Repérage des personnes à rencontrer par les bénévoles puis rendez-vous organisé sur le temps de permanence.
-

Depuis **la crise du COVID, le petit déjeuner est délocalisé en « drive » à Lavalette, et l'accueil à Mosaïque est limité. A partir de septembre 2021,** l'accueil à Mosaïque reprend (communication sur la réouverture du lieu à tous), même si le petit déjeuner reste à Lavalette.

Cela a pour conséquence **une forte sollicitation de la part des bénévoles** et des personnes reçues pour obtenir des rendez-vous sur les permanences sociales, qui sont **saturées**.

Nous proposons **une mise à disposition entre chaque permanence (sollicitations téléphoniques)** afin d'être en soutien « technique » auprès des bénévoles sur les orientations ou relais possibles en fonction des besoins et difficultés rencontrés par les personnes pour les situations les plus urgentes.

Début 2022 une nouvelle modalité de permanence sociale est proposée en expérimentant davantage d'aller vers, sans rendez-vous. En effet, la distribution alimentaire en « drive » à Lavalette touche un nouveau public, ne fréquentant pas jusqu'alors Mosaïque (moins de demandeurs d'asile ou familles déboutées, plus de public « marginalisé » ou de droit commun).

LE FOURNIL

En 2022, **10 permanences d'une demi-journée** ont été réalisées au Fournil. En plus du travailleur social qui les réalisait déjà les années précédentes et qui était donc bien repéré par les convives du Fournil, un deuxième travailleur social du SALTo a pu participer à une permanence afin de découvrir son fonctionnement, puis a pris le relais du premier travailleur social lorsque celui-ci a été en arrêt maladie. Ce relais a permis le maintien de la permanence avec un professionnel qui en connaît le fonctionnement.

Une **moyenne de 4,4 personnes** ont été reçues par permanence, en plus de toutes les personnes croisées sur des temps informels dans la cour du Fournil, avec qui des conversations sont fréquemment engagées, et en complément des échanges qui ont lieu avec les professionnels et bénévoles de l'accueil de jour lors des permanences.

Le public reçu est majoritairement sans logement ni hébergement, sans droit à un référent social ou avec un lien compliqué ou en situation de non recours à l'accompagnement social.

La quasi-totalité des démarches réalisées lors des permanences concernent **l'accès aux droits** des personnes (santé, ressources, administratif...). Tant que ces démarches ne nécessitent pas la médiation d'un référent social, elles sont faites sur la permanence, à l'aide du matériel mis à disposition par le Fournil (ordinateur, scanner, imprimante). Un cahier de liaison est utilisé, si les personnes donnent leur accord, pour transmettre les informations nécessaires à l'avancement de ces démarches aux professionnels de l'accueil de jour.

Au-delà de ces démarches qui permettent une première accroche, les entretiens de la permanence permettent aux personnes de rencontrer un travailleur social dans un cadre de confiance (structure connue et fréquentée) et neutre (bureau fermé, intervenant extérieur à l'équipe de l'accueil de jour). Ce précieux temps d'accueil inconditionnel est l'occasion d'échanges plus généraux sur la situation de la personne, son parcours et son lien aux institutions et accompagnants.

Certaines personnes ont été reçues à plusieurs reprises, d'autres ont l'occasion de donner des nouvelles au travailleur social de manière informelle, dans la cour, sans forcément être à nouveau reçues en entretien. La temporalité des permanences (une fois par mois), ne permet pas dans la plupart des cas un réel suivi des situations, car pour la majorité du public du

Fournil, un nouveau rendez-vous à un mois de délai ne correspond pas à leur temporalité et n'est généralement pas retenu.

LE LOCAL DES FEMMES

L'annulation de permanences et plusieurs arrêts maladies expliquent un nombre de permanences plus faible que les autres années.

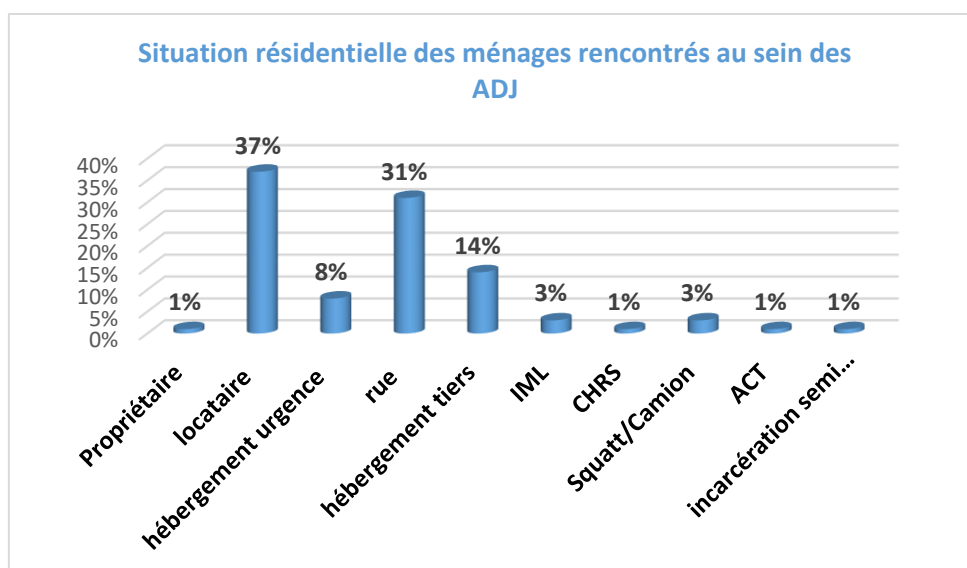
7 permanences se sont déroulées au local. **12 personnes** ont été reçues individuellement. Durant la période estivale, le local s'installe dans le parc afin de pouvoir s'ouvrir à plus de femmes. Les permanences se greffent ainsi à ces temps conviviaux. Notre intervention prend davantage la forme **d'entretiens ouverts, d'écoute active**, d'échanges entre petits groupes de femmes, d'information et parfois d'orientation.

La fin d'année est une période progressive de réouverture, **la demande d'entretiens individuels augmente**. Nous accompagnons des femmes dans des démarches administratives ponctuelles (CAF, impôts, aide à la rédaction de dossier administratif...).

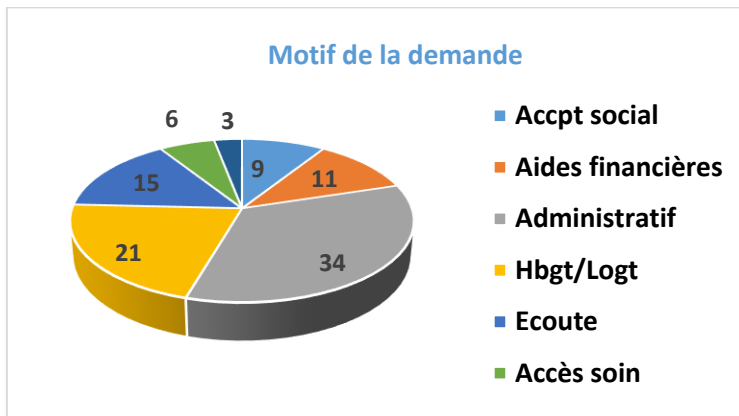
Notre intervention sur cette année 2022 s'est adaptée à la vie du local. Nous avons davantage fait partie du collectif et avons été moins sollicités pour des entretiens individuels. Nous avons abordé plutôt collectivement les demandes et questionnements de femmes et en soutien durant cette période encore plus difficile à vivre pour ces femmes qui vivent des situations de précarité extrême.

Par ailleurs et depuis plusieurs mois, des temps de permanences intégrées sont organisées par la Métro afin de pouvoir répondre à des besoins identifiés d'accès au logement. Ces permanences qui ont lieu une fois par semaine viennent percuter les permanences initialement proposées par le SALTo. Même si les missions ne se situent pas sur les mêmes objectifs, nous avons pu mesurer qu'elles se croisent et interrogent les missions de chaque structure.

Situations résidentielle des personnes rencontrées au sein des Accueils de jours :



Sur les **91 personnes rencontrées**, 28 personnes sont en logement, 14 bénéficient d'un hébergement chez un tiers, 8 autres personnes sont hébergées soit en urgence, soit en accueil de nuit ou encore dans un hébergement d'insertion. Une majorité de personnes rencontrées sont locataires et viennent régulièrement au sein des ADJ.



Les motifs des demandes des personnes rencontrées sont multiples : La majorité (34) concernent des demandes pour constituer des dossiers ou pour obtenir des informations sur des sujets variés : la retraite, les impôts, un dossier à la MDA, une DTR, des démarches de divorce, la vérification d'un titre de séjour... Six demandes sont spécifiquement orientées autour de l'accès au soin (notamment l'accès à un médecin généraliste).

11 demandes d'aides financières sont parvenues jusqu'à ces permanences intégrées. La fin de l'instruction de ces aides financières par le Fournil a provoqué un « appel d'air » dans les autres accueils de jour. Pour autant, nous n'avons pas eu de solutions à apporter aux ménages en demande d'aide financière et la problématique est toujours actuelle. 21 personnes ont fait des demandes concernant le fonctionnement de l'hébergement et du logement, 9 ménages concernant les services locaux de solidarité ou le souhait de pouvoir changer d'assistante sociale. Plus globalement, l'intervention au sein de ces trois accueils de jour met en lumière des constats déjà connus :

Le recours à un référent social aujourd'hui est toujours aussi complexe pour le public particulier des accueils de jour. Le contexte sanitaire a encore complexifié l'accès à référent social. Les délais pour en bénéficier demeurent très longs et génèrent du découragement et du non recours.

Pour les personnes ayant un lien difficile ou rompu avec le référent, la reprise du lien est complexe. Mais le travailleur social en permanence dans un Accueil de jour fait très rarement une démarche d'accès au droit sans refaire le lien avec le travailleur social référent s'il existe. Il ne se substitue pas à ce dernier.

L'écoute, le soutien, prennent une part importante et répondent à une demande ponctuelle de prise en compte : même si les personnes n'attendent pas de réponses précises et qu'elles ont bien conscience qu'elles n'ont pas de possibilités de faire évoluer leur situation, c'est la recherche de réconfort qui prime.

La difficulté à laquelle est confronté le travailleur social dans le cadre de ces permanences est la temporalité du public. Les personnes sans domicile, mal logées, ou en situation d'exclusion sociale envisagent la vie souvent d'un jour sur l'autre, les inquiétudes principales étant la subsistance et l'hébergement. Se projeter sur une permanence sociale mensuelle est donc très complexe. Les rendez-vous manqués sont donc très réguliers, mais l'importante fréquentation des Accueils de jour permet aussi de recevoir des personnes rencontrées sur des échanges informels et qui expriment des besoins.

L'intervention du SALTo permet de rassurer et de travailler sur la restauration du lien avec les différents intervenants sociaux. Elle permet aussi aux équipes d'intervenants des lieux, de se dégager d'une relation d'accompagnement social afin qu'elles puissent être pleinement dans leur mission originelle d'accueillir et de faire vivre le lien social.

Après chaque temps de permanence, le travailleur social du SALTo participe à un temps de régulation avec chaque équipe du lieu dans lequel il intervient, cela permet à la fois, des relais d'informations pour les démarches engagées, un soutien technique pour les équipes et enfin un échange autour de l'évolution des dispositifs et plus globalement du champ du social.

Les personnes concernées fréquentant le lieu, attendent la venue de « l'Assistant(e) Social(e) », elles ont bien identifié (notamment au secours catholique et au Fournil) que cette compétence est externe aux équipes ce qui permet à ces dernières de décaler des demandes. Aujourd'hui, ce fonctionnement produit des effets sur la plupart des situations rencontrées mais il doit s'intégrer dans une mise en place plus globale sur la gestion du premier accueil des ménages en situation de grande précarité. D'autre part, pour davantage d'efficacité, cette mission doit être renforcée pour être plus régulière (des permanences deux fois par mois) d'une part ; d'autre part pour ouvrir la possibilité d'accompagnements ponctuels ou temporaires pour des situations complexes.

En novembre 2022, suite à la réponse à l'appel à projet de la « Trajectoire 2022-2024 », le Salto a été retenu avec Femmes SDF, Point D'eau et le Diaconat Protestant pour instaurer des permanences plus régulièrement dans trois ADJ : Le Fournil, le Rigodon à Voiron et le Secours Catholique. Ces permanences se dérouleront une fois par semaine avec des modalités à instaurer avec ces trois accueils de jour.

c. L'Action collective

L'action collective a toujours constitué un axe important dans le projet du service. Depuis plusieurs années, elle évolue et prend des formes différentes en fonction de l'évolution du contexte, des ménages accompagnés et de leurs besoins, des objectifs et enfin de l'équipe.

Pour 2022, trois types d'actions collectives étaient prévues avec les objectifs suivants :

- Recréer une dynamique collective pour les personnes accompagnées et pour l'équipe
- Rompre l'isolement des personnes
- Assurer une complémentarité entre l'accompagnement individuel et collectif
- Repérer et valoriser les compétences des personnes

Les actions

- ✓ **Des actions autour de la convivialité** (des sorties, l'accès à la culture...) : Les Cafés Echanges

Ils ont lieu normalement une fois par mois. Ils se déroulent les lundis matins de 9h30 à 11h30. Deux travailleurs sociaux sont sollicités pour réaliser leur animation.

Les objectifs sont :

- ❖ Créer du lien social
- ❖ Rompre l'isolement des personnes
- ❖ Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs

Nous avons pu mener à bien **huit séances du Café Echange**. Nous avons à chaque fois un support d'animation, certains choisis en concertation avec les participants.

Suite à une sortie en 2021, une autre dynamique s'est créée autour du Café Echanges. Un petit groupe s'est constitué et a souhaité organiser un repas partagé sous forme de pique-nique. La météo nous a contraint de nous réfugier dans une salle mais ce repas a bel et bien eu lieu.

Nous avons organisé deux sorties durant l'été : une au parc de l'Ovalie et une sortie au lac.

Nous avons choisi ces deux lieux pour pouvoir s'y rendre en transports en commun, dans l'objectif que les personnes puissent y retourner seules ou en famille. Nous avons prévu un repas partagé, des activités ludiques pour adultes et enfants et des animations autour de la musique pour découvrir la richesse culturelle de chacun. Cette journée a été une pause dans la vie quotidienne, une bouffée d'oxygène pour certains et l'occasion de rencontrer d'autres personnes. Suite à cette première sortie une autre dynamique s'est créée autour du Café Echanges et le groupe avait le projet d'organiser un repas partagé pour préparer et déguster ensemble des plats. Les contraintes sanitaires liées à la pandémie ne nous ont pas permis de maintenir des temps collectifs conviviaux comme nous le souhaitions.

Tous ces temps ont rassemblé environ **50 personnes**.

- ✓ **Des permanences informatiques**

Les objectifs sont les suivants :

- ❖ Permettre l'accès aux droits
- ❖ Favoriser l'autonomie des personnes
- ❖ Lutter contre la fracture numérique
- ❖ Favoriser un échange de savoirs entre les participants

Elles ont lieu une fois par mois les lundis matin de 10h à 12h00. Un travailleur social est mobilisé pour en assurer l'animation. Le service met à disposition un ordinateur pour s'initier aux démarches en ligne ou apprendre à les réaliser sur leur smartphone afin de permettre aux personnes de s'approprier ces modalités et ensuite être autonomes.

Nous avons pu proposer **huit permanences informatiques (25 personnes) dont quelques une en collectif** afin de permettre un échange de pratiques, une valorisation des compétences, et

de mettre en place une entraide mutuelle. Du fait des différentes périodes de confinement et des restrictions sanitaires pour les actions collectives, nous avons fait évoluer cet atelier en proposant des rendez-vous individuels aux personnes qui le souhaitent afin de tenir l'objectif de renforcement de l'autonomie dans les démarches qui sont de plus en plus souvent dématérialisées.

✓ Des séances d'information thématiques

Les objectifs sont les suivants :

- ❖ Informer les personnes sur leurs droits et sur les cadres législatifs
- ❖ Donner des outils aux personnes

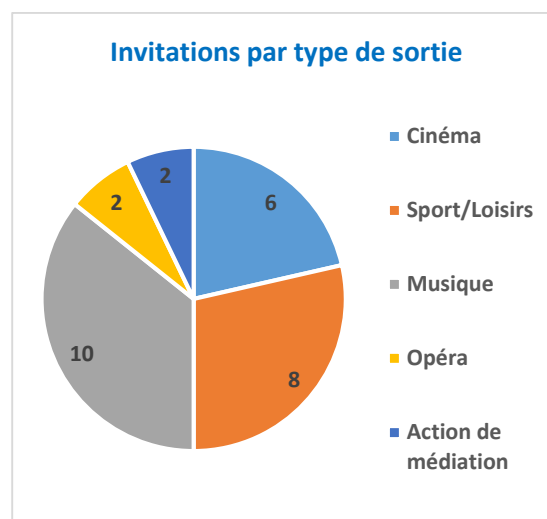
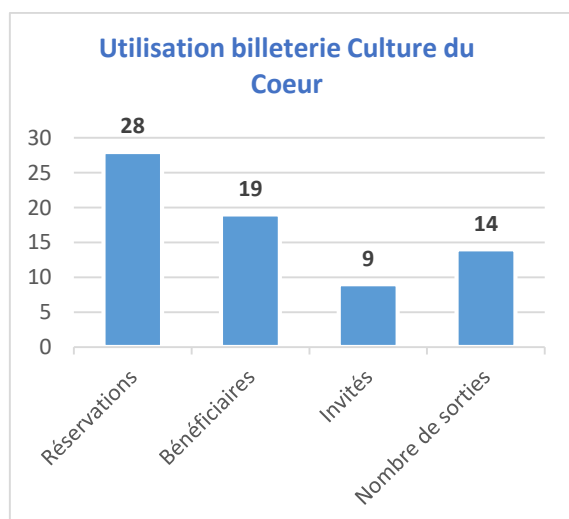
L'année précédente nous avons interrogé les ménages sur les thèmes qu'ils souhaiteraient aborder. La question du logement en général est ressortie de manière massive.

Nous avons donc proposé **trois temps d'échanges** sur l'accès au logement social afin de partager, expliquer le parcours parfois complexe pour accéder à un logement de droit commun. **Six personnes y ont participé.**

Nous avons pu mesurer, encore une fois, à quel point ce qu'il se passe en collectif est important pour les personnes et pour l'équipe dans le lien créé avec elles. Il s'agit souvent de moments forts, de temps d'échanges intenses, de partages entre chacun. Les actions collectives sont également un des moyens de valoriser les personnes en faisant appel à leurs compétences : aisance à l'oral, traduction, compétences techniques, compréhension du système, compétences familiales, ...

✓ Le partenariat avec Culture du cœur...

Le partenariat avec Culture du cœur s'est consolidé durant l'année 2022.



Culture du Cœur nous fait parvenir les différents types de sorties. Le secrétariat fait le lien avec les ménages et les professionnels afin qu'ils puissent s'inscrire sur un des spectacles proposés.

Cette collaboration a trouvé son fonctionnement et des habitudes de travail sont mises en œuvre pour se pérenniser.

Ces invitations représentent l'équivalent de 215 € de dons offerts par les partenaires culturels de culture du cœur calculés à partir des tarifs réduits les plus bas pratiqués pour chacun des spectacles.

VI. CONCLUSION, PERSPECTIVES

Depuis plusieurs années, le service s'est adapté sans cesse face aux évolutions des politiques sociales, en s'efforçant de maintenir un équilibre entre engagement personnel de chacun et développement de nouvelles missions.

Le début de l'année 2022 a été profondément éprouvante pour l'équipe suite à la décision de la DDETS de suspendre la mission du Salto. Fort heureusement, cette mission a pu se maintenir en recentrant l'intervention du service uniquement sur les ménages accompagnés dans le cadre de l'hébergement d'insertion hors CHRS, ainsi que sur sa mission auprès des accueils de jours. Le service est toujours reconnu pour son engagement sans faille auprès des publics mais aussi pour ses modalités d'intervention de proximité.

Pour autant, nous avons été confrontés à des mouvements de personnel soutenus, des difficultés à recruter aussi : ces changements ont généré des moments de questionnements au sein de l'équipe sur le sens du travail social. A ce jour, il semble prioritaire que ce service puisse se recentrer sur des missions afin de retrouver un équilibre de fonctionnement.

Dans le Nord-Isère, du temps va être dédié à la mise en place de permanences sociales au sein de l'Accueil de Jour Interlude, à raison de 6h par mois, en complément de permanences d'accès aux soins portées par le POPS.

L'expertise acquise par le SALTo en matière d'évaluation, d'accompagnement social global et d'accompagnement social Logement, est reconnue par l'ensemble des partenaires des territoires concernés. Cependant, cette reconnaissance ne garantit pas encore totalement la pérennité du service.